

# RICHTER

CANADA  
Province de Québec

District de : QC  
No division : 01-Montréal  
No cour : 500-11-053841-181  
No dossier : 41-2332460

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

**Avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic  
(alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)**

**Dans l'affaire de la faillite de  
Maison de Vêtements Piacente Ltée  
de la ville de Montréal  
en la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Un bordereau de dividende définitif a été préparé. Annexées au présent avis se trouvent une copie de l'état définitif des recettes et des débours taxé et une copie du bordereau de dividende.
2. Le dividende sera payé après l'expiration des 15 jours suivant la date d'expédition du présent avis.
3. Un avis d'opposition à l'état définitif et au bordereau de dividende doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bur. 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 avant le 12 septembre 2019 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
4. Le soussigné s'adressera au tribunal le 11 octobre 2019, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'affaire susmentionnée.
5. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bur. 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 28 août 2019, à Montréal en la province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc  
Syndic autorisé en insolvabilité

Par :

  
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.908.3796 / 1.866.595.9751  
F. 514.934.8603

Richter Groupe Conseil Inc.  
1981 McGill College  
Mtl (Qc) H3A 0G6  
[www.richter.ca](http://www.richter.ca)

Montréal, Toronto

*(English – Over)*

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE MONTRÉAL  
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL  
 NO DE COUR : 500-11-053841-181  
 NO DE DOSSIER : 41-2332460

**COUR SUPÉRIEURE**  
 (Chambre commerciale)  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE MAISON DE VÊTEMENTS PIACENTE LTÉE., personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 4435 boul. des Grandes-Prairies, Montréal, Québec, H1R 3N4

**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

		Total
<b>RECETTES</b>		
1.	Dépôt tierce partie	93,845.80 \$
2.	Vente des actifs en bloc	284,379.71
3.	Remboursement des dépenses	127,262.95
4.	Remise de dépôts	1,054.29
5.	Petites caisses et comptes bancaires	11,570.54
6.	Encaissement des comptes à recevoir	705.86
7.	Taxes	-
	a) TPS perçues	20,582.15
	b) TVQ perçues	41,061.35
	c) Remboursement TPS	-
	d) Remboursement TVQ	9,498.71
8.	Intérêts	1,540.74
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>591,502.10</b>
<b>DÉBOURS</b>		
9.	Frais payés	
	a) À la cour	150.00
10.	Avis de faillite et de la première assemblée des créanciers	
	a) À 189 créanciers	451.80
	b) Timbres-poste	445.71
	c) Annonce dans le journal local	254.47
11.	Avis de dividende définitif et de la demande de libération du syndic	
	a) À 36 créanciers (estimé)	37.00
	b) Timbres-poste	55.50
12.	Frais bancaires	122.06
13.	Prise de possession	13,012.18
14.	Divers syndic	739.77
15.	Salaires et vacances des employés	68,845.80
16.	Avances de fonds au syndic à l'avis d'intention	150.00
17.	Réclamation de biens - Revenu Quebec	2,498.74
18.	Dépenses d'exploitation	
	a) Loyer	105,316.33
	b) Électricité	24,587.09
	c) Gaz et huile à chauffage	8,408.07
	d) Téléphone et internet	349.28
	e) Service de sécurité	4,273.23
	f) Assurances	7,317.44
	g) Employés contractuels	569.24
	<b>TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX</b>	<b>237,583.71</b>

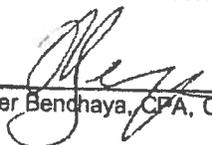
**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE MAISON DE VÊTEMENTS PIACENTE LTÉE.  
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

19. Taxes			
a) CTI		10,683.08	
b) RTI		21,026.92	
c) Remise de TPS		14,737.63	
d) Remise de TVQ		29,533.14	
20. Rémunération du syndic			75,980.78
21. Honoraires légaux			51,235.80
			2,500.00
<b>TOTAL DES DÉBOURS</b>			<b>367,300.29</b>
<b>MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION</b>			<b>224,201.82</b>
<b>DISTRIBUTION</b>			
22. PRÉLÈVEMENTS			11,210.09
23. RÉCLAMATIONS			
a) Créanciers garantis			
Réclamations prouvées	624,167.53		
Dividende brut		36%	224,201.82
Moins : prélèvements			(11,210.09)
24. TOTAL			212,991.73
25. FONDS DISPONIBLES APRÈS DISTRIBUTION			<b>224,201.82 \$</b>
			<b>(0.00) \$</b>

**Note 1 :** Le 11 janvier 2018, Maison de Vêtements Piacente Ltée. (« Société ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l'« Avis »). La Société, avec l'aide de Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter »), a sollicité des offres visant à vendre la Société ou ses actifs dans le cadre d'un processus formel. Suite à ce processus formel, aucune offre permettant de conclure une transaction n'a été reçue et aucune proposition n'a donc pu être déposée dans les 30 jours suivant la date du dépôt de l'Avis.

Par conséquent, le 12 février 2018, la Société a fait cession de ses biens et Richter a été nommé syndic à la faillite de la Société.

Richter Groupe Conseil Inc.  
Syndic autorisé en insolvabilité

  
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, SAI

Approuvé par :

\_\_\_\_\_  
M. Marc Poissant, inspecteur

District of Quebec  
 Division No. 01 - Montréal  
 Court No. 500-11-053841-181  
 Estate No. 41-2332460

**DIVIDEND SHEET**  
 In the matter of the Bankruptcy of  
 Maison de Vêtements Piacente Ltée  
 Of the City of Montréal  
 In the Province of Québec

Date declared: August 28, 2019

	Claim \$	Total			Interim Payment \$	Current		
		Dividend \$	Levy \$	Payment \$		Dividend \$	Levy \$	Payment \$
<b>Secured</b>								
FRANSYLVAL INC.	624,167.53	224,201.82	11,210.09	212,991.73	211,375.00	1,701.82	85.09	1,616.73
<b>Total:</b>	624,167.53	224,201.82	11,210.09	212,991.73	211,375.00	1,701.82	85.09	1,616.73
<b>Grand Totals:</b>	<u>624,167.53</u>	<u>224,201.82</u>	<u>11,210.09</u>	<u>212,991.73</u>	<u>211,375.00</u>	<u>1,701.82</u>	<u>85.09</u>	<u>1,616.73</u>

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal  
No division : 01-Montréal  
No cour : 500-11-053841-181  
No dossier : 41-2332460

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

**Certificat de Taxation**

**Dans l'affaire de la faillite de  
Maison de Vêtements Piacente Ltée  
de la ville de Montréal  
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

237 583.71

\$,

ainsi que sa rémunération à la somme de 51 235.80 \$.

Daté le 27 août 2019, à Montréal en la province de Québec.

ME JULIE BÉGIN

(S)

REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité  
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, LIT  
1981 avenue McGill College, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: 514.908.3796  
Télécopieur: 514.934.8603

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL  
NO DE COUR : 500-11-053841-181  
NO DE DOSSIER : 41-2332460

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE MAISON DE VÊTEMENTS  
PIACENTE LTÉE., personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 4435 boul. des  
Grandes-Prairies, Montréal, Québec, H1R 3N4

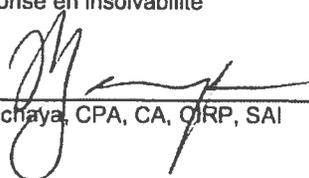
**ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

	<b>Total</b>
<b>RECETTES</b>	
1. Avances de fonds de la débitrice pour le paiement des honoraires et débours	23,713.29 \$
2. Avances de fonds du syndic pour couvrir le paiement des débours	150.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>23,863.29</b>
<b>DÉBOURS</b>	
3. Frais payés	
a) Au séquestre officiel	150.00
4. Avis de l'intention de faire une proposition	
a) À 205 créanciers	178.80
b) Timbres-poste	263.13
<b>TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC</b>	<b>441.93</b>
5. Taxes	
a) CTI	1,031.24
b) RTI	2,057.32
c) Remise de TPS	-
d) Remise de TVQ	-
6. Rémunération du syndic à l'avis d'intention de faire une proposition	3,088.56
<b>TOTAL DES DÉBOURS</b>	<b>20,182.80</b>
<b>MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION</b>	<b>23,863.29</b>
	<b>- \$</b>

**Note 1 :** Le 11 janvier 2018, Maison de Vêtements Piacente Ltée. (« Société ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l'« Avis »). La Société, avec l'aide de Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter »), a sollicité des offres visant à vendre la Société ou ses actifs dans le cadre d'un processus formel. Suite à ce processus formel, aucune offre permettant de conclure une transaction n'a été reçue et aucune proposition n'a donc pu être déposée dans les 30 jours suivant la date du dépôt de l'Avis.

Par conséquent, le 12 février 2018, la Société a fait cession de ses biens et Richter a été nommé syndic à la faillite de la Société.

**Richter Groupe Conseil Inc.**  
Syndic autorisé en insolvabilité

  
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, SAI

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal  
No division : 01-Montréal  
No cour : 500-11-053841-181  
No dossier : 41-2332460

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

**Certificat de Taxation**

**Dans l'affaire de la proposition de  
Maison de Vêtements Piacente Ltée  
de la ville de Montréal  
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

591.93

\$,

ainsi que sa rémunération à la somme de

20 182.80 \$.

Daté le

27 août 2019, à Mtl en la province de Québec.

ME JULIE BÉGIN (s)

REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité  
Olivier Benchaya, CPA, CA, CIRP, LIT  
1981 avenue McGill College, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: 514.908.3796  
Télécopieur: 514.934.8603